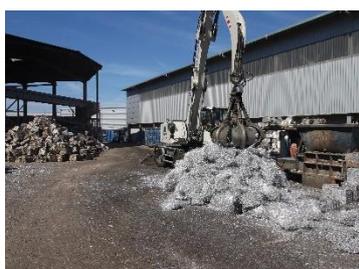


PRA^{XY}

environnement **et** services

Communication sur le progrès 2020



NOUS SOUTENONS
LE PACTE MONDIAL

Ceci est notre **Communication sur le Progrès** sur la mise en œuvre des principes du Pacte mondial des Nations Unies.

Nous apprécions vos commentaires sur son contenu.



Engagement de la direction

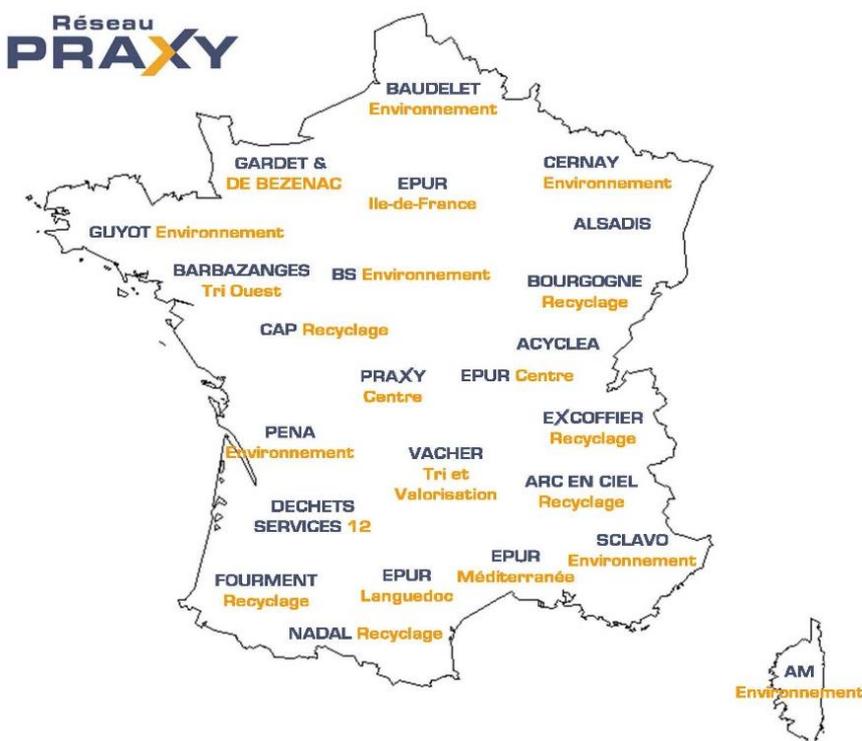
Partenaire national des industries, des administrations, des éco-organismes et des entreprises dans la gestion des déchets, PRAXY apporte des solutions de recyclage de proximité en réponse à des besoins nationaux.

Grâce à un modèle d'entreprise unique, PRAXY offre à ses clients la simplicité d'une relation privilégiée avec un interlocuteur national conjuguée à des prestations opérées par un réseau de PME ancrées dans les territoires.

Connectés à nos régions et soucieux de l'équilibre de nos écosystèmes, notre ambition est d'offrir des solutions industrielles de recyclage toujours plus performantes pour créer les ressources de demain.

Nous recherchons et développons en permanence de nouvelles technologies destinées à améliorer le taux de valorisation des déchets qui nous sont confiés.

Nos valeurs nous ont amenées à développer notre démarche RSE et à nous engager, depuis 7 ans, au travers du Pacte Mondial des Nations Unies.



Pour 2021, PRAXY renouvelle son engagement et son soutien au Pacte Mondial et confirme sa volonté de développer et d'améliorer l'application des dix principes fondamentaux.



PRESERVATION DES
RESSOURCES
NATURELLES



PROFESSIONNALISME



REACTIVITE

$$1 + 1 = 3$$

SYNERGIE

Florent Colon
Président

Jean-Pierre Luthringer
Directeur général



Nos actions en 2020

2020 fût une année très particulière. Inutile de détailler toutes les difficultés provoquées par la pandémie de Covid-19 et auxquelles nous avons tous dû faire face. Pourtant, dans cette tourmente, PRAXY a su s'en sortir par le haut en préservant son niveau d'activité, lissé sur l'ensemble de l'année, et donc en pérennisant tous nos emplois.

Chacun ayant accepté, avec souplesse, les changements provisoires d'organisation nous avons pu nous adapter à toutes les situations : chutes brutales d'activités, reprises progressives du travail ; confinements, déconfinement ; télétravail, maintien d'une présence minimum dans les bureaux (tout en adaptant régulièrement nos consignes pour suivre les nombreuses modifications du protocole sanitaire applicable aux entreprises) ; visites de terrain, visioconférences...

Avec pragmatisme et toute l'humilité dont nous devons faire preuve dans la crise et ses rebondissements, nos efforts ont été logiquement plus tournés vers le maintien de notre activité et la cohésion des équipes, sans pour autant renier nos ambitions en termes de responsabilité sociétale.

Nous avons fixé des orientations pour l'année 2020 avec des objectifs de réalisation sur 2021. A commencer par le suivi des projets de recherche et développement qui se multiplient dans notre réseau : en 2020, il n'y a pas eu de nouveaux projets mais les études, qui avaient été engagées préalablement, sont toujours en cours sur 2021.

Notre objectif de certification selon la Norme ISO 14001 demeure plus que jamais d'actualité et nous mettons tout en œuvre pour aboutir rapidement.

Compte tenu du contexte, nous avons été contraints d'ajourner certaines rencontres en présentiel sur les sites des entreprises du réseau ainsi que sur ceux de nos autres partenaires. Mais cet objectif demeure.

Pour conclure sur cette année 2020, nous tenons à ne pas oublier l'engagement des équipes et leur attitude positive qui nous ont permis de faire face et qui continuent à le faire.

Une crise doit aussi servir d'expérience enrichissante, il est important d'en tirer des enseignements et de conserver les nouvelles pratiques lorsque celles-ci peuvent être mises en œuvre.



Pérennisation et développement du réseau

Partage d'expériences

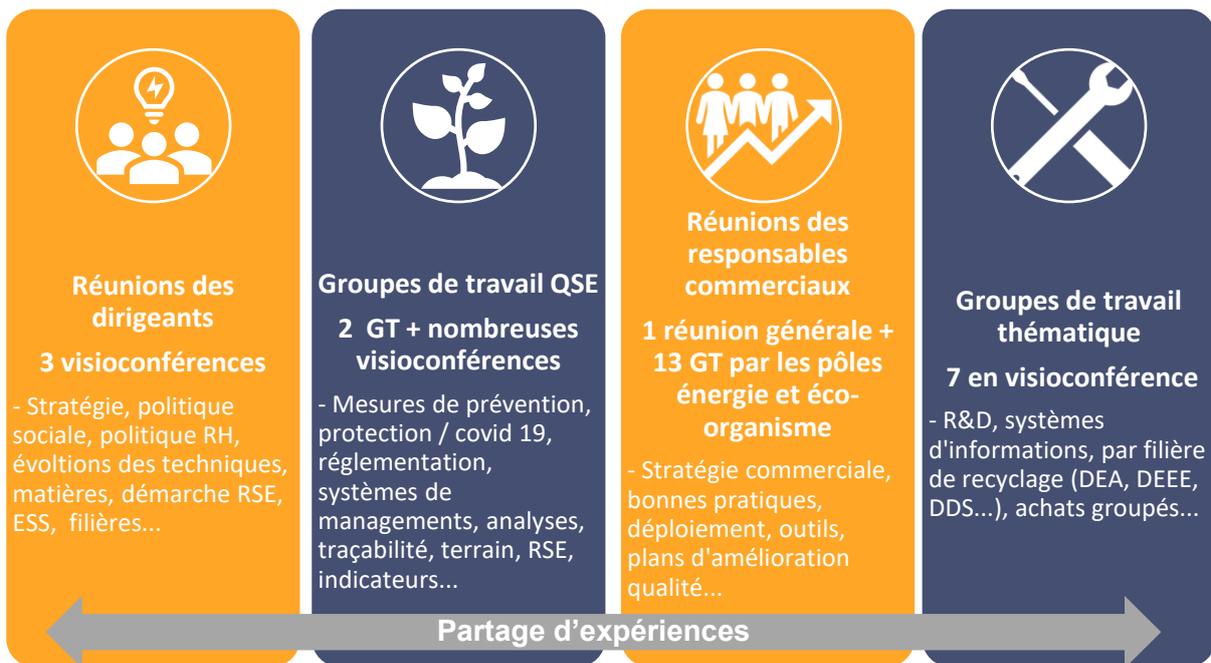


Nous avons réussi à maintenir nos actions de promotion de partages d'expériences, bien entendu, en faisant appel aux technologies de communication. Grâce à elles les liens ont été maintenus en permanence. Les bonnes pratiques ont ainsi pu être expliquées et diffusées à tout niveau.

Le développement des visioconférences a permis aux dirigeants des entreprises de maintenir le lien ce qui était indispensable pour conserver une vision d'ensemble et définir des objectifs de court terme et évolutifs.

Ces éléments ont pu être partagés avec les responsables commerciaux et nos équipes d'exploitation qui ont pu les mettre en œuvre avec réactivité auprès de nos clients.

Bien occupés, également, nos responsables QSE ont été très actifs pour échanger et mettre en application les multiples règles des protocoles sanitaires successifs et nous permettre ainsi d'assurer un maintien d'activité et la présence terrain nécessaire et suffisante.



Normes internationales du travail



Environnement

Couverture géographique du réseau et suivi terrain par PRAXY



Nous proposons des solutions de gestion des déchets sur l'ensemble du territoire. Travaillant pour les entreprises familiales de notre réseau et avec nos clients, nous cherchons avant tout des solutions de proximité. Développer notre couverture géographique, c'est faciliter la gestion locale des déchets en privilégiant les circuits courts et en limitant au maximum l'élimination des déchets. Recycler et valoriser au maximum la matière a toujours été l'ADN de nos entreprises, bien avant les nouvelles réglementations qui, toutefois, nous aident à maintenir nos ambitions en termes de préservation de l'environnement.

En complément de ce dispositif, nous passons des partenariats locaux avec prioritairement et majoritairement des entreprises indépendantes pour compléter nos offres.

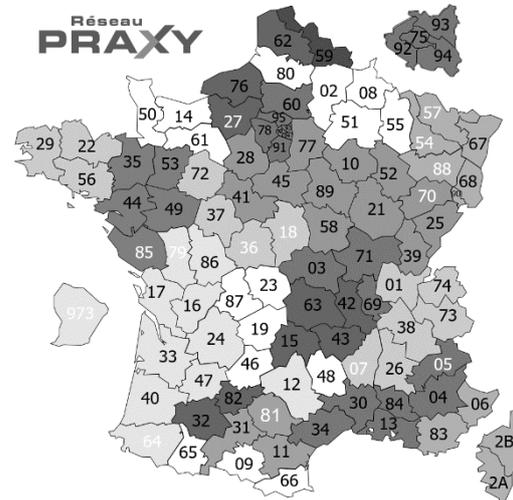
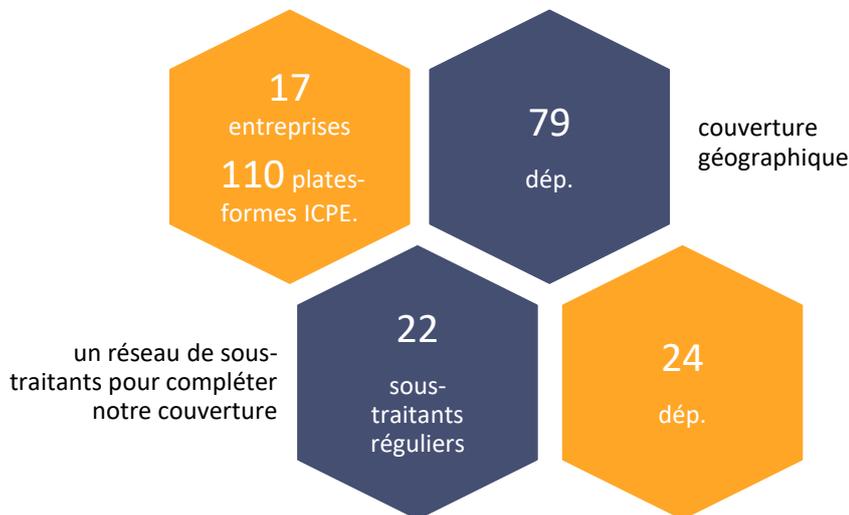


Figure 1 Couverture géographique du réseau PRAXY.



La collecte, le tri, le transit et le regroupement des déchets sont des activités qui restent locales, implantées en France. Mais cette organisation avantageuse pour le respect des Droits de l'Homme ne nous empêche pas de mener des contrôles.



Normes internationales du travail



Environnement



Engagés à respecter aussi bien la réglementation qui nous concerne que les exigences de nos clients, nous réalisons des contrôles de nos filières et sous-traitants : conformité réglementaire, respect des cahiers des charges, autorisations d'exploiter, récépissés et licences de transports...

Les visites de sites prévues avant la pandémie ont été reportées. Une analyse de conformité a été menée. Elle sera complétée ultérieurement et dès que possible par des visites de terrain, indispensables pour entretenir de vrais partenariats.



Normes internationales du travail



Lutte contre la corruption



Environnement

Développement du chiffre d'affaires PRAXY



Notre chiffre d'affaires a progressé en 2020, grâce à une meilleure captation des déchets qui se concrétise par une augmentation des volumes pris en charge et donc une plus grande quantité de déchets valorisés.

Les tonnes supplémentaires que nous traitons d'année en année ne sont pas uniquement liées à des changements de prestataires, elles coïncident également au développement de nouvelles filières de recyclage en croissance (DEEE, DEA, DBPS par exemple). Ce sont donc plus de déchets valorisés.

Le déploiement de nouveaux marchés début 2020, conjugué avec la fidélité de nos clients historiques ainsi que l'engagement de nos équipes, nous ont permis de compenser la chute brutale d'activité du mois de mai (d'environ - 80 %) en terminant l'année 2020 avec un chiffre d'affaires à la hausse (+17 % et 75 036334 €) malgré les effets négatifs de la crise sanitaire.

Pour ne pas suivre qu'un ratio financier et pour illustrer concrètement les résultats des prestations de recyclage PRAXY, voici des données quantitatives et qualitatives : Toutes ces matières secondaires sont autant de matières premières qu'il n'est plus nécessaire d'extraire.

Voici quelques exemples :



*DEEE
Déchet d'Équipement
Électrique et Électronique*

*GEM HF :
Gros Electroménager Hors
Froid (Four, machine à laver,
sèche-linge, lave-vaisselle...)*

*GEP :
Gros Équipement
Professionnel*

*PAM :
Petit Appareil en Mélange
(grille-pain, sèche-cheveux,
brosse à dents électrique...)*

*PEP :
Petit Equipement
Professionnel*



- 13 183 t DEA pro traités
- 80 430 t de DEA ménagers triés
- 109 135 t de DEA ménagers préparés pour les filières de traitement

DEA

DEA :
Déchets d'élément
d'ameublement

- 263 bateaux de plaisance et de sport déconstruits pour leur recyclage
- 520 t

DBPS

DBPS :
Déchets issus de
bateau de Plaisance
et de Sport

- 4104 t collectés, tiés, regroupés, traités
- 64,4 % en valorisation énergétique
- 31,1 % éliminés
- 4,5 % en valorisation matière

DDS

DDS :
Déchets Diffus
Spécifique (déchets
dangereux collectés
principalement en
déchèterie)

Bénéfices environnementaux du recyclage

Pour les DEEE

Selon les données du rapport annuel 2020 d'ecosystem adaptées au tonnage de DEEE traité par le Réseau PRAXY en 2020, le traitement de ces déchets a permis d'éviter les impacts suivants sur l'environnement :

433 000 tonnes de matières premières brutes économisées :
ressources minérales (métaux, métaux précieux, terres rares...) et fossiles (pétrole, charbon, gaz)

192 422 MWh économisées, équivalent à la consommation électrique annuelle de **53 500 Français** (équivalent à la population de la ville de Vannes)

58 000 tonnes eq CO2 évitées, ce qui équivaut aux émissions de CO2 engendrée par une voiture diesel sur **440 millions de km**, soit 11 000 fois le tour de la terre en voiture.

- Source : Rapport annuel 2020 ecosystem
https://rapport2020.ecosystem.eco/wp-content/uploads/2021/07/v3es_brochure_ag_2021.pdf



En 2020, le Réseau PRAXY a traité :
Il manque les tonnages de 4 entreprises.



972 092 t

122 500 t

13 385 t

L'extraction et la préparation des matières premières vierges étant très polluantes et très consommatrices d'énergie, nous avons étudié les bénéfices sur l'environnement à utiliser des matières issues du recyclage plutôt que des matériaux issus de matières vierges.

Le recyclage de ces déchets (ferraille, batteries, papier, carton et plastique) a permis d'**éviter l'émission de 1 247 323 t eq CO₂**, équivalent aux :

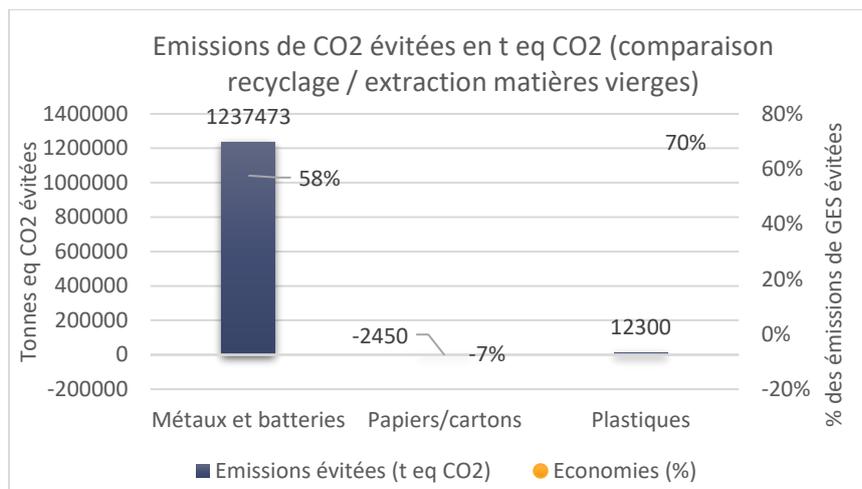
émissions de GES émis par la consommation d'énergie annuelle de **265 000 habitants**, soit l'équivalent des émissions de CO₂ produites pour fournir en électricité les habitants d'une ville de la taille de Bordeaux sur une année



OU

émissions de CO₂ émises par chaque véhicule de la **flotte de poids lourds du réseau parcourant chacun 1 575 000 km dans l'année** ou **39 tours du monde**

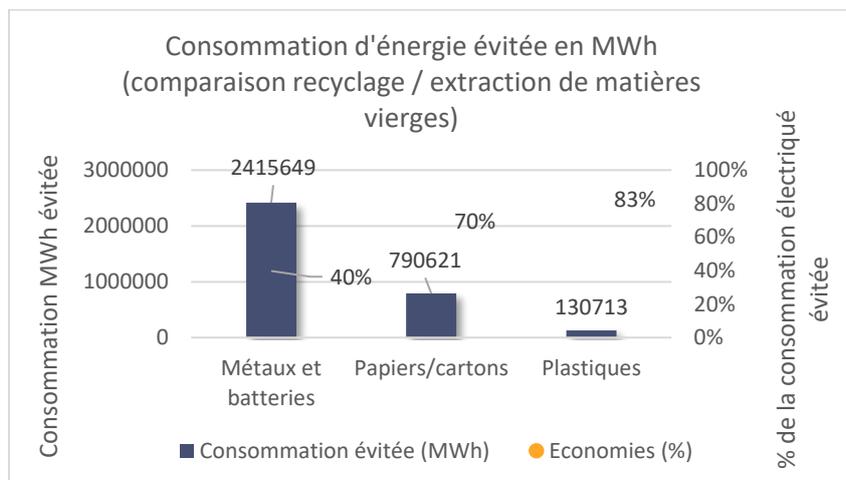
(1000 PL – consommation moyenne estimée à 30 L / 100 km. Circonférence de la Terre : 40 000km)



Le recyclage de ces matériaux a permis d'éviter 51 % des émissions de GES qui auraient été nécessaires pour extraire et produire la même quantité de matières primaires.



Environnement



Le recyclage de ces matières a permis d'éviter la consommation de 3,3 Millions de MWh, soit 44% de la consommation énergétique nécessaire à la production de l'équivalent en énergie primaire, ce qui équivaut à la consommation électrique de 927 000 habitants, soit la consommation d'énergie des habitants de la ville de Toulouse pendant 2 ans

Sources :

- Les données de comparaison des émissions de GES et consommation électrique matière recyclée / matière vierge proviennent d'une étude menée par FEDEREC et l'ADEME publiée en mai 2017 : « Evaluation environnementale du recyclage en France selon la méthode de l'analyse de cycle de vie »
<https://federec.com/FEDEREC/documents/EvaluationenvironnementaleduRecyclageenFranceMai2017123.pdf>
- Emission de GES/habitant : Rapport Ministère de la transition écologique et solidaire septembre 2020 chiffres clés de l'énergie Edition 2020 : émissions de CO2 d'origine énergétique d'un français en 2019 : 4,7 t CO2/personne
https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/sites/default/files/2020-11/datalab_70_chiffres_cles_energie_edition_2020_septembre2020_1.pdf
- Consommation annuelle moyenne par habitant : estimation EDF : 3,4 MWh
<https://particulier.edf.fr/fr/accueil/quide-energie/electricite/estimation-consommation-electricite.html>
- Emissions de CO₂ dues à la consommation de diesel : 2640 g de CO₂ / L de diesel
Une PL qui consomme 30 L /100km va donc émettre 30 x 2640 g/L / 100 (par km) = 792 g CO₂ / km.
<https://ecoscore.be/fr/info/ecoscore/co2?path=info%2Fecoscore%2Fco2>



Environnement



Développement des partenariats avec nos parties prenantes (clients, fournisseurs, collaborateurs, associés...), dans le respect de nos valeurs

Qualité des prestations



PRAXY tient à la qualité de ses prestations et au suivi de proximité de nos entreprises. Vu le contexte, nous n'avons pas pu assurer tous les audits et visites habituels. La priorité a été donnée aux suivis réglementaires obligatoires. Toutes les prestations jugées non essentielles ont été annulées ou ajournées afin de respecter les consignes sanitaires en vigueur.

Un suivi à distance et régulier a été mis en place et de nombreuses visioconférences nous ont permis de travailler à distance.

Tous les déplacements se sont faits sur les périodes qui le permettaient (hors confinement, en respectant les interdictions de déplacements interrégionaux) et ont été organisés en respectant le protocole sanitaire s'appliquant aux entreprises.



144 jours de présence de nos services commerciaux dans nos entreprises pour suivre nos contrats (audits, rencontre des clients pour visiter nos installations avec les services commerciaux et exploitations de nos entreprises)



10 jours de présence chez nos sous-traitants par les services commerciaux



113 jours de soutien QSE et réglementaire par notre service technique-QSE, dans nos entreprises.



21 entités (entreprises de transport et sites de gestion de déchets) suivies et conseillées pour le transport de marchandises dangereuses par la route



78 réunions de travail sur sites clients par les services commerciaux de PRAXY (en plus des visites menées par nos entreprises), sans compter les nombreuses réunions organisées en visioconférences.



72 bilans de suivi organisés par nos services commerciaux (industries, énergie et eco-organismes) dans nos entreprises, en dehors des visites organisées avec nos clients.



100 % - Tous nos sites de traitement de déchets d'équipements électriques et électroniques sont certifiés WEEELABEX / CENELEC.



Bien que nous rencontrons de fortes contraintes, en particulier les aspects techniques de certains de nos métiers, nous poursuivons nos efforts pour accentuer le nombre de prestations que nous pouvons réaliser directement, ou par le biais de sous-traitants choisis, avec du personnel en phase de réinsertion professionnelle. Aujourd'hui, les activités que nous avons pu mettre en place ne sont pas suffisamment nombreuses pour dresser un bilan global.



Normes internationales du travail



Droits de l'Homme

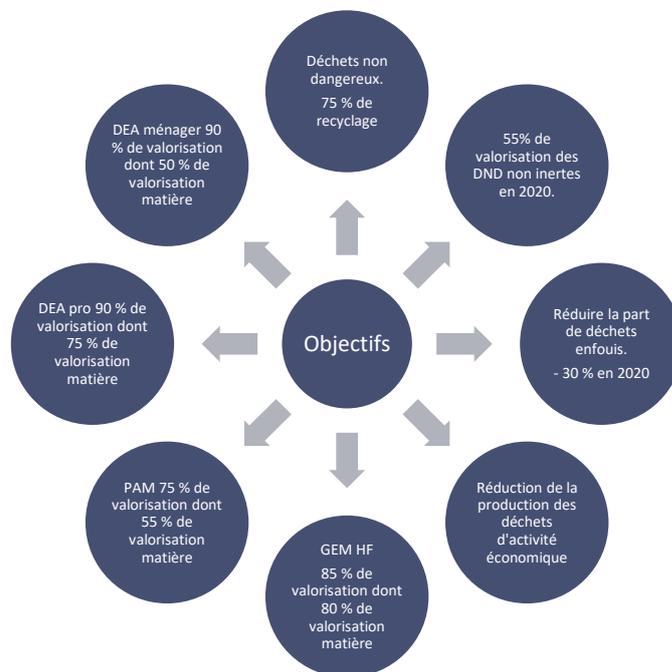
Diversification des marchés



Forts de nos compétences étendues en matière d'optimisation de la gestion des déchets, nous pilotons 139 contrats nationaux et multirégionaux pour proposer des solutions de recyclage et valorisation sur tout type de déchets.

Notre travail de tri et regroupement de déchets nous permet de travailler ces matières premières secondaires pour rechercher en priorité les filières qui sauront les valoriser. Notre ambition, et ce depuis la création de PRAXY, est « le moins d'enfouissement possible ».

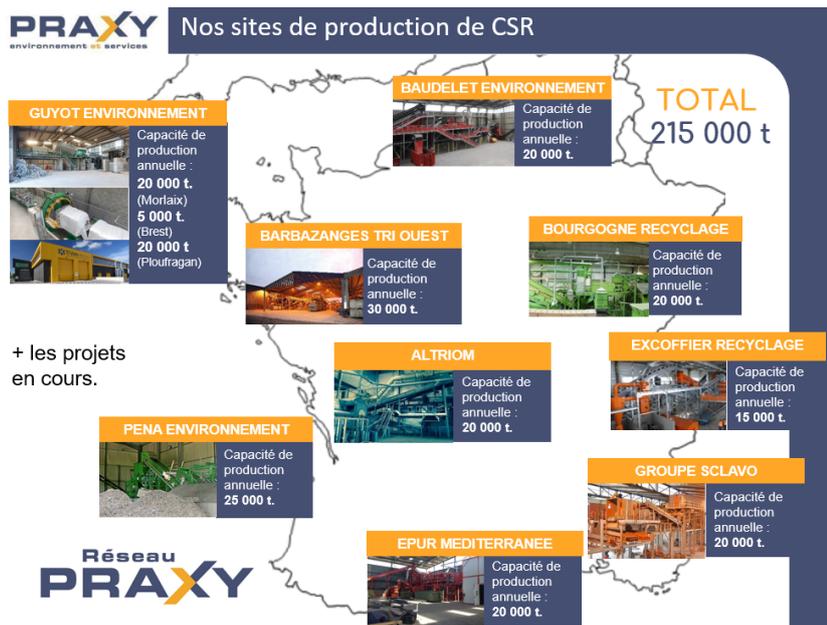
Nous faisons nôtre des objectifs de valorisation de nos clients et nous leur rendons des comptes lors de points mensuels, trimestriels ou annuels en les accompagnant dans leur démarche de réduction de leurs déchets.



Ces objectifs sont les objectifs minimums, car issus des textes réglementaires.

PRAXY est un des promoteurs, en France, de la filière CSR (combustible solide de récupération) qui privilégie le tri des déchets pour en extraire toutes les fractions recyclables et la partie finale est destinée à être valorisée dans des cimenteries et, à terme, dans des chaudières industrielles.

Nos entreprises ont des projets pour déployer de nouveaux sites de production de CSR : en 2020 : + 30 000 t par rapport à 2019.



Environnement

Dématérialisation des données

Ces dernières années nous avons fait évoluer tous nos outils informatiques :

- Plate-forme EDI pour échanger de manière dématérialisée avec les entreprises de notre réseau (factures, tableaux de reporting, BSD, bons de prestations...)
- Refonte de notre site internet à partir duquel il est possible de télécharger les autorisations et certifications des entreprises de notre réseau
- Plate-forme collaborative « PRAXES » pour transmettre tous types de documents à toutes nos parties intéressées.



En 2020 nous poursuivons le projet de déploiement de notre logiciel d'application métier

Nous avons modernisé nos outils informatiques (matériels et équipements). Ce plan, lancé en 2019 c'est à dire avant la crise, s'est avéré payant car nous avons tous les outils nécessaires pour une organisation du travail à distance : accès serveurs, partage de documents, organisation et participation aux visioconférences, management des équipes...

Pour rappel, nos objectifs restent les mêmes :

- Dématérialisation et sécurisation de nos échanges avec nos parties prenantes
- Plus de données qualitatives pour un meilleur suivi
- Des indicateurs plus précis et plus pertinents



Environnement



Développement de la communication



Nous avons défini, cette année, des axes de communication internes à PRAXY et aux entreprises de notre réseau.

Alors que nous avons l'habitude de communiquer sur des thématiques environnementales en général et sur les bénéfices environnementaux du recyclage en particulier, les principaux sujets de 2020 ont été les mesures de prévention sanitaire. La thématique principale fût donc la santé et la sécurité.

Créer en 2020, notre plan de communication sera étoffé dès 2021 pour intégrer des thématiques plus globales, notamment RSE.





Loin d'oublier les problématiques concrètes des producteurs de déchets, nous avons continué à publier des guides de tri adaptés aux besoins de nos clients. Un déchet bien trié à la source demande moins d'énergie pour la prise en charge et sera ainsi plus facilement valorisé.

Exemple de guide de tri :



Que dit la loi ?

Qu'est ce qu'un déchet ?
"Est un déchet tout résidu d'un processus de production, de transformation ou d'utilisation, toute substance, matériau, produit ou plus généralement tout bien mobile abandonné ou que son propriétaire destine à l'abandon."
Article L 541-1 du Code de l'environnement

Qui est responsable du déchet ?
"Chaque entreprise est responsable de l'élimination de ses déchets. Elle doit s'assurer que leur élimination est conforme à la réglementation en vigueur."
Article L 541-2 du Code de l'environnement

Comment trier les déchets ?
"Afin de faciliter le traitement des déchets le détenteur doit séparer les déchets dangereux des déchets non dangereux."
Article 4 du Décret 2002 sub. du 30 mai 2002

Tracabilité
"Toute personne qui produit ou détient des déchets doit justifier leur élimination par un bordereau (Bordereau de Suivi de Déchets)."
Article 4 du Décret 2002 sub. du 30 mai 2002

Responsabilité
"La responsabilité commence dès que le déchet est produit et se termine à son élimination. Le fait d'abandonner, déposer ou faire déposer des déchets dans des conditions contraires à la réglementation peut être puni de 7 ans d'emprisonnement et de 75 000 € d'amende."
Article L 541-9 et L 541-46 du Code de l'environnement

AproGreen

un type de déchet / un contenant

Stockage des Déchets Dangereux

Stockage des Déchets

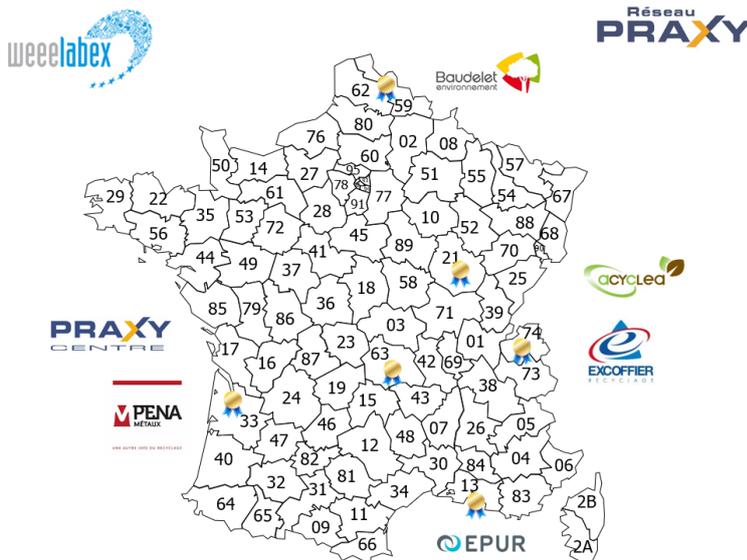
Ayons le bon geste Trions nos déchets

Des sensibilisations au tri des déchets par visioconférence ont été organisée, par notre service commercial Energie, avec certains clients, le support informatique étant diffusé par la suite.



Récompenses

En 2020, nous avons renouvelé nos certifications WEEELABEX sur nos sites de traitement de déchets d'équipements électriques et électroniques. (Certificat Weeelabex, conformément à la Norme Cenelec NF EN 50625-1)



Notre service technique-QSE est prêt pour aider de nouvelles plates-formes à déployer ce référentiel si nous devons traiter plus de DEEE, ce qui est un de nos objectifs commerciaux.

A l'heure actuelle, nous avons débuté le déploiement du référentiel pour nos activités logistique de DEEE.



Confirmation de la certification EcoVadis

Certifiée depuis 2014, PRAXY a obtenu en 2020 pour la 3^{ème} fois le niveau de reconnaissance « Silver » confirmant un bon degré de maturité en RSE. PRAXY se place ainsi à 59/100.



Nous avons validé notre choix de mettre en place un système de management de l'environnement et de le faire certifier selon la norme ISO 14001.



Normes internationales du travail



Environnement

Développer l'ancrage territorial



Tout au long de l'année, PRAXY permet à une personne du service technique-QSE de donner des cours auprès d'étudiants en licence professionnelle, Déchets et Economie Circulaire. Les cours portent sur la gestion et la traçabilité des déchets, les transferts transfrontaliers de déchets, le transport des marchandises dangereuses par la route, la filière CSR.

Nous développons d'autres modules de formation sur les risques chimiques et l'amiante.

PRAXY fait partie du conseil d'agence et du comité régional du crédit coopératif.



Adhérent au CREPI Touraine (club régional des entreprises partenaires de l'insertion), nous donnons un peu de notre temps pour accompagner et conseiller des personnes en recherche d'emploi.



Normes internationales du travail



Droits de l'Homme



Excellence opérationnelle

Développer les compétences des collaborateurs et associés



Sur 2020, la possibilité de réaliser des formations en entreprises a été très réduite. Cependant, 13 formations ont été suivies et près de 70 % de nos collaborateurs formés, pour un total de 406 heures.



Plan de formation 2020

- 406 heures
- 29 collaboratrices et collaborateurs formés
- 88 % de réalisation

L'ensemble des formations demandées par les salariés de PRAXY a été approuvé par la direction et ajouté dans notre plan.

Des formations internes ont également été dispensées par notre service technique-QSE afin de former les nouveaux arrivants et de mettre à jour les connaissances des plus anciens. 11 salariés ont pu suivre ces modules.

A la demande de nos entreprises, notre service technique-QSE a apporté tout le soutien possible à nos entreprises : conseils ADR, aide dans leur démarche ISO, conseils sur des dossiers réglementaires, formations...



Normes internationales du travail

Gestion déléguée



Pour aider nos entreprises à conserver et conquérir des marchés de gestion déléguée sur des grands sites industriels, nous avons recruté des salariés localement pour remplir les missions qui nous ont été confiées.

Favoriser les échanges et la réactivité de nos services



Projet de transfert et de réorganisation de tous nos dossiers informatiques en utilisant des outils informatiques à notre disposition : SharePoint, OneDrive...
Projet de dématérialisation de tous nos échanges avec les entreprises de notre réseau et nos sous-traitants : utilisation de Zeendoc

Déploiements programmés en 2021.



Charte de bonne conduite



PRAXY s'engage au travers de sa charte de bonne conduite. En toute transparence, cette dernière est diffusée aux entreprises du réseau, nos clients, sous-traitants et fournisseurs. Ce document reprend des grands thèmes de la RSE ainsi que nos engagements concernant notre politique anti-corruption, elle rappelle les principes de conflits d'intérêts dans lesquels nous ne devons pas nous retrouver. Les autres mesures que nous nous engageons à suivre sont appliquées pour le choix de nos sous-traitants, notre politique en matière de cadeaux, services et repas, la politique de paiement d'acte administratif, les règles de parrainage par toute personne de l'entreprise, notre politique en matière de travail, de respect de l'environnement. Les règles de santé, de sécurité et de confidentialité sont également rappelées. À titre d'exemple, nous avons indiqué une liste de signaux d'alerte qui doivent marquer les collaborateurs de PRAXY.

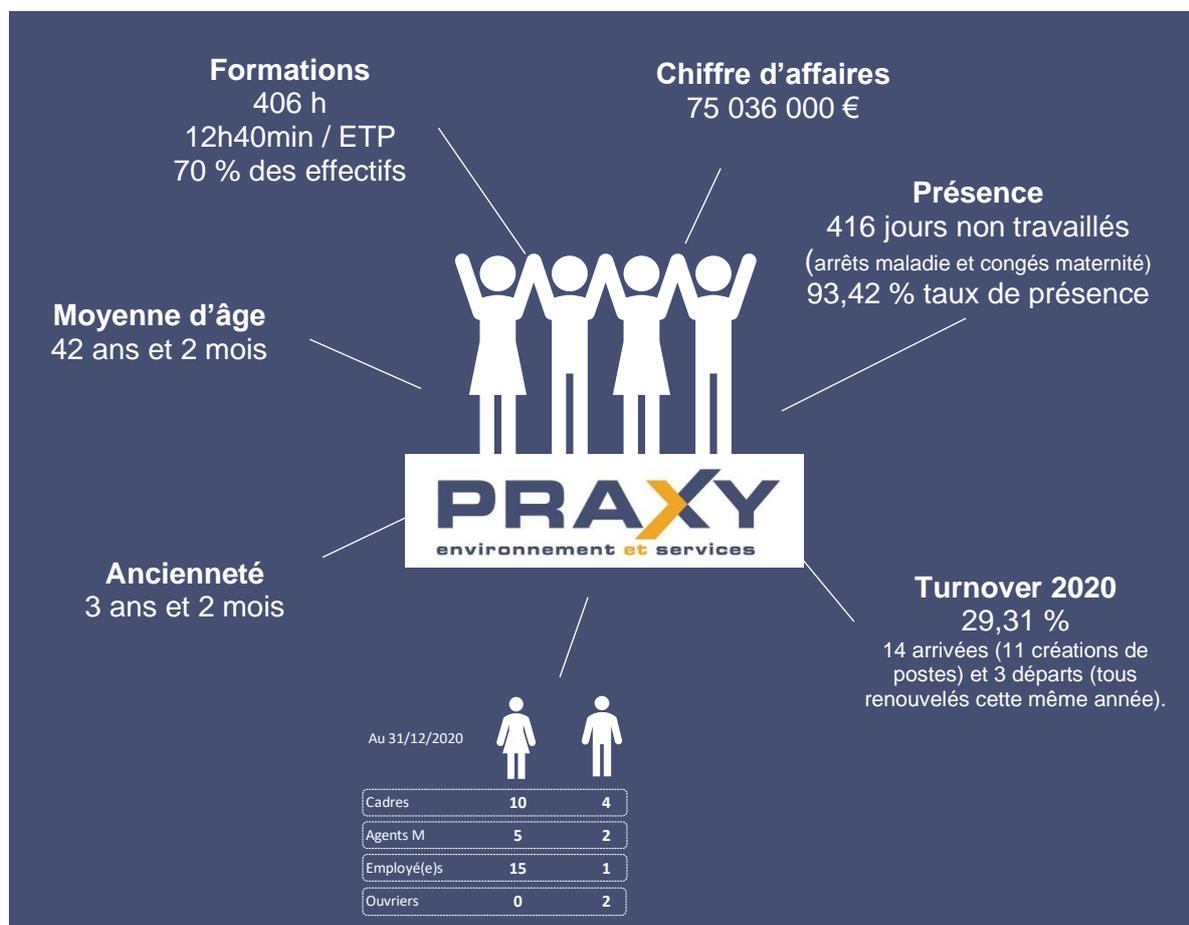
L'ensemble des exigences de notre charte est respecté grâce à la communication, l'intégrité et l'engagement de l'ensemble des collaborateurs.

Aucun écart ne saurait être toléré concernant l'irrespect de l'un de ces engagements.



Lutte contre la corruption

PRAXY autrement (année 2020)





Engagement pour 2021

Au travers de notre système de management, nous organisons et poursuivons tous nos efforts. Nos axes de progrès porteront sur :

- La préservation de l'environnement et à l'amélioration de la performance environnementale en matière de gestion des déchets ;
- La lutte contre les changements climatiques et à la réduction de la pollution ;
- La dématérialisation de nos données et nos échanges ;
- L'évaluation et à l'amélioration de nos prestations.



PRAXY
24, rue de Chambray
37300 JOUÉ LES TOURS

Objet Lettre d'adhésion au Pacte Mondial

Honorable Secrétaire-Général,

Par cette lettre, je suis heureux de vous confirmer que PRAXY ENVIRONNEMENT ET SERVICES soutient les dix principes du Pacte Mondial des Nations Unies concernant

- les droits de l'homme,
- les droits du travail,
- la protection de l'environnement et
- la lutte contre la corruption.

Nous vous exprimons de plus notre volonté de faire progresser ces principes dans notre domaine d'influence et nous nous engageons à les intégrer dans la stratégie de notre compagnie, sa culture commerciale, et ses modes opératoires.

Nous nous engageons également à faire une déclaration claire et publique sur ce sujet et à en informer nos employés, nos partenaires commerciaux et nos clients. Dans notre logique de responsabilité et de transparence, nous rendrons publics le résultat de nos actions en faveur de la bonne application des dix principes du Pacte Mondial à l'intérieur d'un délai d'un an maximum à compter de notre date d'adhésion.

Vous trouverez ci-joint des informations générales sur notre compagnie ainsi que le nom de la personne qui sera chargée des contacts futurs avec le bureau du Pacte Mondial à New York.

Jean-Pierre Luthringer
Directeur Général

PRAXY
environnement et services

24 rue de Chambray - 37300 Joué-Lès-Tours
T : 02 47 76 12 34 / F : 02 47 76 11 33
SAS au capital variable avec un minimum de 64 000 €
RCS TOURS - SIRET 423 574 037 00036

24, rue de Chambray 37 300 Joué-lès-Tours
T : 02 47 76 12 34 / F : 02 47 76 11 33
www.praxy.fr / contact@praxy.fr
SAS à capital variable au capital minimum de 64 000 €
RCS Tours 423 574 037 / SIREN 423 574 037 00036



Notre politique RSE

(Mise à jour en octobre 2018)



Notre Politique

Œuvrant pour la protection de l'environnement, en particulier dans le recyclage des déchets, c'est naturellement que nos ambitions ont toujours porté sur la préservation des ressources naturelles.

Fiers de nos valeurs,



PRESERVATION DES
RESSOURCES
NATURELLES



PROFESSIONNALISME



REACTIVITE

1 + 1 = 3

SYNERGIE

PRAXY s'est développée autour de points clés qui signent sa différenciation :

- Notre organisation, unique en France, en un réseau d'entreprises indépendantes, qui se traduit par une proximité et une réactivité dans l'exécution des prestations.
- Notre expertise technique pour conseiller et proposer :
 - des solutions innovantes de réduction des déchets non valorisables, de tri à la source et de filières de valorisation ;
 - une optimisation des prestations par le service apporté et par la diminution du coût grâce à la valorisation économique de certaines matières.
- Le renforcement des compétences de nos équipes dans un secteur en constante évolution (technique, réglementaire, organisationnelle...)
- L'accompagnement et le partage d'expériences avec les entreprises de notre réseau pour assurer à nos clients une gestion conforme de leurs déchets.

Signataire du Pacte des nations unies, nous faisons en sorte que les 10 principes soient aussi les nôtres et pour y parvenir, nous nous engageons à faire évaluer périodiquement nos engagements.

Florent Colon
Président

24, rue de Chambray 37 300 Joué-lès-Tours
T : 02 47 76 12 34 / F : 02 47 76 11 33
www.praxy.fr / contact@praxy.fr
SAS à capital variable au capital minimum de 64 000 €
RCS Tours 423 574 037 / SIREN 423 574 037 00036